

**DÉCLARATION RÉCAPITULATIVE DES OPÉRATIONS
SUR VALEURS MOBILIÈRES ET REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS**

DÉSIGNATION DU PAYEUR				INFORMATIONS GÉNÉRALES				
Raison sociale	ZM							
Complément d'adresse	ZN							
N° de la voie	ZO		Bis, ter, quater		Code bénéficiaire	AB		
Nature et nom de la voie	ZP				Période de référence (MMJJ)	AQ		
Commune (libellé)	ZQ				Code établissement	BO		
Code postal	ZR				Code guichet	AG		
Bureau distributeur	CR				Référence du compte	AI		
N° SIRET au 31-12-2025	ZS				Nature du compte	AH		
N° SIRET au 31-12-2024	ZT				Type de compte	BR		
CORRESPONDANT	Nom	ZX			Prénom	ZW		
Tél.	ZZ			Courriel	ZY	@		
DÉSIGNATION DU BÉNÉFICIAIRE					COMPLÉMENT D'IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE			
Nom de famille	ZC				Date de naissance (AAAAMJJ)	AC		
Prénoms	ZD				Ou n° SIRET	CU		
ou raison sociale	ZE				Commune de naissance (libellé)	AE		
Complément d'adresse	ZF				Département naissance (code)	AF		
N° de la voie	ZG		Bis, ter quater		Code sexe	AO	1	2
Nature et nom de la voie	ZH				Nom d'usage	CT		
Commune (libellé)	ZI							
Code postal	ZJ							
MONTANT BRUT À DÉCLARER					PRODUITS DE PLACEMENT À REVENU FIXE			
Avances, prêts ou acomptes	2TS	AW			Gains	2TR	AR	
Distributions non éligibles à l'abattement de 40 %	2TS	AZ			Pertes		AS	
Dont valeurs étrangères	BA				PRODUITS DES MINIBONS ET DES PRÊTS DANS LE CADRE DU FINANCEMENT PARTICIPATIF			
Jetons de présence	2TS	BW			Produits	2TT	KR	
Revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %	2DC	AY			Pertes	2TY	KS	
Produits attachés aux retraits en capital des PER	2TZ	BJ				CESSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES		
Revenus exonérés	BB				Montant total des cessions	AN		
REVENUS SOUMIS À PRÉLÈVEMENT LIBÉRATOIRE					Soultes reçues lors d'opérations d'échange ou d'apport de titres	AK		
Base du prélèvement	2EE	BN				PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS		
Montant du prélèvement	BP				Produits éligibles à l'abattement de 40 % des titres non cotés	2FU	BC	
Établissement financier européen : base de la retenue à la source	BV				Produits non éligibles à l'abattement de 40 % des titres non cotés	2TS	BQ	
PRODUITS POUR LESQUELS LES PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX ONT DÉJÀ ÉTÉ APPLIQUÉS					Crédit d'impôt sur titres non cotés étrangers	8VL	BT	
Produits n'ouvrant pas droit à CSG déductible	2CG	BS			Références du plan	BD		
Produits susceptibles d'ouvrir droit à CSG déductible en cas d'option pour le barème progressif	2BH	DQ			Date d'ouverture du plan	BE		
Produits ouvrant toujours droit à CSG déductible	2DF	BU			Date du premier retrait	BF		
DISPOSITIONS « DE RUYTER »					En cas de retrait ou clôture avant 5 ans ou PEA en perte	Cumul des Versements	BI	
Produits déjà soumis au seul prélèvement de solidarité	2DG	BX			Valeur liquidative	BH		
Produits à imposer à la CSG/CRDS	2DI	BZ				Retraits autorisés sur PEA de moins de 5 ans		
PRODUITS DES CONTRATS D'ASSURANCE-VIE ET PRODUITS ASSIMILÉS					ÉPARGNE RETRAITE			
PRODUITS DES CONTRATS DE MOINS DE HUIT ANS					Cotisations PERP et assimilées	6RS	CV	
Produits des versements effectués avant le 27/09/17 soumis au barème	2YY	AV			Cotisations des contrats « Madelin »	6QS	CX	
Produits des versements effectués avant le 27/09/17 soumis à PFL	2XX	AX			Exercice ne coïncidant pas avec l'année civile	CY		
Montant du PFL appliqué aux produits des versements effectués avant le 27/09/17	AT				Cotisations plan d'épargne retraite (PER)	6NS	JA	
Produits des versements effectués à compter du 27/09/17	2ZZ	AP			Retraits en capital des PER	1AI	JB	
PRODUITS DES CONTRATS DE PLUS DE HUIT ANS					CRÉDIT D'IMPÔT			
Produits des versements effectués avant le 27/09/17 avec abattement soumis au barème	2CH	BG			Crédit d'impôt restituables	2CK	AJ	
Produits des versements effectués avant le 27/09/17 avec abattement soumis à PFL	2DH	AM			Crédit d'impôt non restituables	2AB	AA	
Produits des versements effectués à compter du 27/09/17	2UU	AL			Crédit d'impôt prélevement	2CK	AD	
ÉCHANGES DIRECTIVE EUROPÉENNE « DAC 1 »					PLAN D'ÉPARGNE POPULAIRE (PEP)			
CONTRATS ET BONS DE CAPITALISATION ET PLACEMENT DE MÊME NATURE (ASSURANCE-VIE)					Référence du PEP	BK		
Produits et gains versés à des résidents de l'UE	KB				Date d'ouverture du PEP	BL		
Retenue à la source appliquée à des résidents de l'UE	KC				FRAIS			
AUTRES REVENUS					Montant des frais	2CA	KF	
Jetons de présence versés à des résidents de l'UE	KA							